

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 13 décembre 2010**

--- o0o ---

L'an deux mille dix, le treize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Etaient présents :** MM. BROQUÈRES, de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS (a procuration pour Mme ROLLIN), MM. LAMOTHE, DUBOS (a procuration pour Mme DEHEZ-BATISTA), BATS, DUCASSE, Mme LEGLISE, M. CABANNES, Melle POLESE, M. DUPOUY, Mme DUBUN (a procuration pour Mme ROCA), MM. MARSAN, LASSUS, Melle DAVERAT, MM. MOUCHEBOEUF, BRUEY, Melle ULMANN, Mme LEFORT.

**Etaient excusés :** Mmes ROLLIN (a donné procuration à Mme DEGOS), ROCA (a donné procuration à Mme DUBUN), DEHEZ-BATISTA (a donné procuration à M. DUBOS).

Un scrutin a eu lieu, Melle DAVERAT Caroline a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance C  
délibération n°6**

**OBJET : Demande d'aide au nettoyage – travaux de l'Office national des forêts**

**Rapporteur : M. DEHEZ**

Dans le cadre des aides allouées par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, notre commune sollicite une subvention pour réaliser des travaux de nettoyage des parcelles dévastées par la tempête Klaus du 24 janvier 2009.

Après étude du dossier par l'ONF, je vous propose le projet de nettoyage dont les caractéristiques sont les suivantes :

- La surface à nettoyer est de **11,42 ha**
- Parcelles cadastrales :  
**Territoire communal de BEGAAR : section C N° 400-569-573**  
**Territoire communal de CARCEN PONSON : section D N° 187-191-393**
- Montant de la demande d'aide :  
Le coût forfaitaire des travaux s'élève à **21 305,00 € Hors Taxes** et le montant de l'aide financière, représentant 80% de la dépense subventionnable, sera au maximum de **17 044,00 €**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver le projet de nettoyage des parcelles sur une surface de **11,42 ha et de confier à l'ONF cette opération pour un montant de 21 305 € ht ( 25 481 € ttc) à la condition que ce projet soit éligible à la subvention.**
- De déposer un dossier de demande d'aide auprès de la DDEA pour un montant de **17 044,00 € ht**
- D'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dépôt de ce dossier,
- De désigner l'ONF comme maître d'œuvre
  - pour la constitution de ce dossier
  - pour la réalisation du chantier, le suivi du dossier de demande d'aide (déclaration de commencement des travaux, demande d'acompte et de solde)

D'inscrire à son budget sur l'exercice 2011, les sommes prévues en autofinancement si cette aide est allouée à la commune.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire,**

**J-F. BROQUÈRES**